

	Sciences du Sport et de la Motricité Unité Sport, Département de médecine	
--	--	--

Directives concernant la participation aux cours de la formation pratique - méthodologique

A Présences

Une présence minimale de 11/14 ou de 5/7 est exigée pour les cours semestriels.
Les camps ou stages sont à suivre dans leur totalité.

B Absences pour cause de blessures

B1 Lors d'une blessure dont le rétablissement demande 1 semaine ou moins.
L'étudiant-e peut assister aux leçons activement (prise de notes, observation active, etc.)
après discussion avec l'enseignant-e.

- *La leçon est validée*
- *Possibilité offerte au maximum 2 fois, non consécutivement, par semestre*

L'étudiant-e ne peut assister à la leçon. L'absence est prise en compte.

B2 Lors d'une blessure dont le rétablissement demande 2 à 5 semaines
L'étudiant-e peut assister aux leçons activement (prise de notes, observation active, etc.)
après discussion avec l'enseignant-e.

- *La leçon est validée (plusieurs!)*
- *Possibilité offerte au maximum 1 fois par semestre*
- *Un certificat médical est à présenter*

L'étudiant-e ne peut pas assister aux leçons. Le cours sera à compléter selon les directives
de l'enseignant-e (soit pendant le même semestre, soit dans un semestre ultérieur)

- *Un certificat médical est à présenter*

B3 Lors d'une blessure dont le rétablissement dépasse 5 semaines
L'étudiant-e devra à nouveau suivre le cours selon les directives de l'enseignant-e

- *Un certificat médical est à présenter*

Remarque : une période de service militaire minimum (2-3 semaines) ne peut être suivie d'une situation B2 (blessure dont le rétablissement demande 2 à 5 semaines).

C Absences pour sportifs d'élite

Cadre

Est considéré comme sportif d'élite l'étudiant-e correspondant aux critères ci-dessous :

Sports d'équipes

- ligue de niveau national (1^{er} et 2^{ème} degré)
- 4 entraînements hebdomadaires, au minimum

Sports individuels

- résultats, situation dans sa Fédération, cadre A ou B
- programme d'entraînement prévu par l'entraîneur

Aménagements possibles

Pour qu'un cours soit reconnu comme ayant été suivi, l'étudiant-e est tenu-e de suivre au moins la moitié des séances et ceci seulement dans le cas où celui-ci est fixé sur une heure réservée à la compétition ou à la préparation de celle-ci (voyage, etc.). Une discussion préalable aura lieu avec l'enseignant-e concerné-e, on tiendra compte entre autres du niveau de compétences sportives dans la branche en question.

L'étudiant-e est libéré-e pour participer à 2 camps d'une semaine ou 1 camp de 2 semaines avec son club ou sa sélection, durant sa formation.

L'étudiant-e participe aux camps organisés dans le cadre de sa formation. Il peut être libéré, pour participer à une compétition ou à un entraînement au maximum 2 fois dans une semaine. Ceci après discussion avec le responsable du camp. L'étudiant-e peut repousser un camp pour participer à une compétition.

Marche à suivre :

- Informer son entraîneur des exigences de la Faculté
 - Présenter un projet de planification des études et des examens
- Une décision sera prise à la suite d'un entretien entre la Direction des études, l'entraîneur et l'étudiant-e

Bases de discussions : recommandations de la CRUS pour sportif d'élite.

D Préparation et entraînement

Possibilité de s'entraîner durant les heures prévues dans le programme d'utilisation de la salle B de Pérolles 95.

Possibilité de s'entraîner dans le cadre des sports universitaires. Voir programme Uni/Sport/Uni ou le site du sport universitaire, www.unifr.ch/sport.

Version du 17.5.06